



Préavis municipal n° 09 / 2024

Concernant l'acquisition de la parcelle No 2768 sise au chemin de Vers-chez-les Loudes, pour un montant de CHF 6'610'000.-

Rapport de la Commission du Conseil Communal ad hoc

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 09 / 2024 s'est réunie le jeudi 2 mai 2024 de 19h30 à 21h00 et s'est constituée comme suit :

			Présences	
			De 19h30 à 21h00	De 19h30 à 20h15
Présidente	Marylène Brawand	GDI	Oui	
Secrétaire	Marc-Henri Pasche	PLR	Oui	
Membres				
	Frédéric Schneiter	PLR	Oui	
	Pierre Barbey	PLR	Oui	
	Rolf Ingold	Les Verts	Oui	
	Ljatif Bajramovic	Elu	Oui	
	Maya Keren, absente, non excusée	PS	--	--
Consultatif COFIN : Alain Salanon			Oui	
Commune : Alain Bovay, Roan Vallat				Oui

Préambule

A. Bovay indique les difficultés des projets d'accueil et de crèche avec une liste d'attente en cours de 139 enfants pour le préscolaire. Aucune amélioration envisagée à court et moyen terme ; et Mottet qui serait une solution transitoire ne semble pas aboutir.

Les premiers contacts avec Eben Hezer ont démarré depuis de nombreuses années concernant l'intérêt de la Commune pour cette parcelle. Son achat va permettre de construire rapidement une nouvelle crèche de 22 places en conformité avec le PA existant. L'emplacement et la taille du terrain sont clairement un atout.



Analyse

PPA autour de l'Eglise en vigueur depuis 2010, post LAT et valable. Proche de parkings existants, et sur le parcours de mobilité douce « écoliers ». Situation intéressante avec sa zone de verdure, avec une synergie et mixité qui pourra être envisagée avec l'EMS. Le PA prévoit des logements ou bureaux dans le projet de bâtiment préscolaire. La parcelle se situe dans le périmètre Centre, cela va permettre d'évaluer à la hausse le projet existant.

Les démarches engagées ont été effectuée devant Notaire par une promesse d'achat conditionnelle

L'idée est de démarrer le plus rapidement possible le bâtiment prévu pour la crèche, et de revoir par la suite pour parceller le lot et ainsi mettre à jour et optimiser le PA existant. Une extension rapide pour la crèche est à prévoir dès le début dans le projet.

L'achat de cette parcelle est un excellent investissement compte tenu de sa taille et de son emplacement. Avoir ainsi la mainmise nous permet de conduire rapidement le projet de crèche et ensuite de déterminer les différentes pistes et réflexions à prévoir pour le reste de la parcelle. En termes de coût, nous aurons une maîtrise et une garantie du projet, au contraire d'un projet privé auprès d'un promoteur. La Municipalité reviendra pour cela auprès du CC en temps voulu, et par étape.

Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, **à l'unanimité des membres présents**, d'adopter les conclusions de la Municipalité telles que mentionnées au point 6) du Préavis 09/2024.

Blonay, le 10 mai 2024

Pour la Commission

La Présidente

Mme M. Brawand

Le Rapporteur

M. MH. Pasche